

verelle. Les transports seront possibles des frais admettent la possession est autorisée par l'administration, ainsi que du droit ordinaire d'enregistrement et du prix du timbre dû au Trésor public.

Moyennant la réduction de 50 0/0 stipulée ci-dessus, sur les prix de transport, les compagnies sont exemptées de toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux animaux transportés, quelle qu'en soit la cause, et même lorsque ces accidents proviendraient du chargement ou du déchargement.

Il n'est pas admis de voyageurs dans les voitures transportées aux conditions du présent tarif.

Conditions d'application. — Pour jouir des tarifs indiqués ci-dessus, chaque exposant devra présenter à la gare de départ les pièces justificatives constatant l'admission de ses produits à l'Exposition universelle.

Les Compagnies ne répondent pas des avaries de route provenant de défauts d'emballage ou du mauvais conditionnement des colis.

Tous les transports auront lieu en port fermé, au départ, y compris, si la marchandise est adressée à l'Exposition, le prix du camionnage.

Rappels en terminant qu'un bureau spécial pour l'Exposition est ouvert tous les jours, de deux à quatre heures, à la Préfecture.

La caisse de retraite du Creuzot

Tandis que les congrès ouvriers s'agitaient à Paris, plusieurs chefs de la grande industrie étudiaient les moyens sérieux et pratiques d'améliorer le sort des classes laborieuses. Ils ne considéraient pas l'ouvrier comme un instrument de fortune bon à conserver, tant qu'il produisait bien et beaucoup, et destiné à être rejeté lorsqu'un accident ou la vieillesse vient le réduire à l'impuissance, mais ils lui assurent l'existence, pendant les chômages, et le mettent à l'abri des besoins durant la maladie et pendant la vieillesse.

C'est ainsi que plusieurs établissements industriels ont fondé des caisses de secours ayant pour but de payer les frais de médecine et les médicaments aux ouvriers malades et à leurs familles; certains ont encore institué des caisses de retraite basées sur une retenue proportionnelle aux appointements; mais aucun n'a encore établi une caisse de retraite comme celle dont M. Henri Schneider viendrait de doter ses employés.

Nous croyons devoir appeler l'attention des industriels sur cette organisation qui est la première application du principe de l'association du capital et du salaire. Au lieu de retenir une somme sur la paie des ouvriers, M. Henri Schneider prélève, au taux de 3 0/0, une somme sur le bénéfice social des actionnaires, de sorte qu'un employé ou un ouvrier gagnant 100 francs par mois, pourra toucher après 25 ans de travail une pension de retraite atteignant le chiffre de six cents francs!

Comme conséquence de ce premier principe, il a été établi, en outre, que la caisse de retraite conserve à l'ouvrier ses droits à la pension, alors même qu'il viendrait à quitter l'usine. L'intérêt de l'argent versé jusqu'au jour de son départ sera capitalisé, et l'ouvrier, parvenu à l'âge de la retraite, pourra percevoir une somme proportionnelle au temps passé dans les ateliers du Creuzot.

On voit par ce seul exposé, que le projet réalisé par M. Henri Schneider, n'est pas seulement un acte d'une grande portée sociale, car il affirme pratiquement l'idée d'association du patron et de l'ouvrier, la seule association réellement féconde. Faire participer l'ouvrier, dans une mesure proportionnelle à son travail, aux bénéfices réalisés par le capital et dans une proportion justement déterminée, c'est résoudre par l'expérience un des côtés les plus intéressants de la question sociale.

Les ouvriers devraient ouvrir un Livre d'or et inscrire le nom de M. Henri Schneider comme celui d'un de leurs bienfaiteurs les plus actifs et les plus éclairés.

La direction des lignes du Grand-Central belge vient d'aviser le ministère des travaux publics d'une décision réduisant de 50 0/0 les prix de transport pour les marchandises et les objets destinés à l'exportation.

Les objets destinés à la vente sont exceptés de cette mesure.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On annonçait, il y a quelques jours, qu'une médaille en vermeil venait d'être offerte, par le Commerce roubaixien, à M. André, chef de la gare de Roubaix.

Effectivement, M. André a reçu cette marque de sympathie et de considération, mais de la part de l'Administration municipale qui a voulu témoigner sa reconnaissance à notre chef de gare, pour les services empressés qu'il a rendus pendant les fêtes patronales du mois d'août.

Parmi les ravages de l'ouragan de ces jours derniers, on nous signale, en dehors des vitres cassées et de quelques cheminées mises bas, plusieurs arbres déracinés dans la campagne. Au boulevard d'Armentières, des ouvriers étaient occupés, hier, à en couper quelques-uns, qu'un coup de vent avait rompus au ras du sol.

La Bibliothèque publique a reçu récemment en don de M. le ministre de l'Instruction publique les ouvrages suivants :

- 1° Archives du Muséum d'histoire naturelle, T. IX et X.
- 2° Histoire d'Espagne, par Rousseau Saint-Hilaire, T. 12.
- 3° Les Carmélites de France et le Cardinal de Bérulle, par M. l'abbé M. Houssaye, 1 vol. in-8°, 1873.
- 4° Le Cardinal de Bérulle et le Cardinal de Richelieu, par le même, 4 vol. in-8°, 1875.
- 5° Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, par le même, 1 vol. in-8°, 1874.
- 6° Revue bibliographique, T. XII à XVI, 5 vol.

Parmi les fripons de la plus belle eau, se distinguent les voleurs d'habits, mais ce sont généralement les moins expérimentés, car se vêtant des objets volés, nos frères profitent rarement du produit de leurs escamotages.

La police leur donne un logement pour avoir désiré des vêtements. C'est ce qui est arrivé à un rattacheur de 25 ans, Joseph Lesaffre, jeune indigène de Mouscron, et demeurant lors du vol, rue de la Fosse-aux-Chênes. Avec une vergogne et un entrain, qui eût fait pâlir beaucoup de ses collègues en larcins, Lesaffre a enlevé à son camarade de chambre, sa garde-robe complète et fraîchement renouvelée. C'était une bonne prise, il y avait pour 140 francs d'habillements à la dernière mode.

Lesaffre est allé donner les raisons de sa mauvaise action devant le commissaire de police, en attendant les investigations du tribunal correctionnel.

Une correspondance de Versailles raconte en ces termes la mort d'un artiste dramatique qui joua quelque temps sur le Théâtre de Roubaix :

« Avant-hier, un triste événement est arrivé au théâtre des Variétés. Au moment où les artistes qui devaient jouer Paul et Virginie arrivaient, M^{me} Demarquis qui remplissait le rôle de Marguerite, mère de Paul, ayant pris une voiture à la gare, fut atteinte, en arrivant au théâtre, d'une indisposition subite. On envoya chercher un médecin.

Dans l'intervalle, une personne eût l'idée d'aller demander du secours à l'hôpital militaire. Avec un empressement digne d'éloges, l'un des médecins de cet hôpital se hâta d'accourir. Malheureusement, il n'y avait plus rien à faire. Quelques instants après, M^{me} Demarquis a rendu le dernier soupir.

Le corps a été transporté à l'hospice, sans cependant qu'il fut réclamé par sa famille. Il va sans dire que la représentation n'a pu avoir lieu. Le nombreux public qui devait y assister s'est retiré, bien qu'on ne crut qu'à une simple indisposition.

On nous dit que le mari de la défunte se nommait Jems et qu'elle aurait pour beau-frère Israël de l'Opéra-Comique.

M. le préfet, a, dit-on, remercié le médecin de l'hôpital militaire, M. Villégente, de son empressement à se rendre auprès de la malade.

Voici un malin belge qui, à force de chercher un moyen de se naturaliser français sans l'entremise du gouvernement, trouva le stratagème suivant qui, hélas, ont un résultat fâcheux et contraire :

Déserteur et conséquemment sans livret ni papiers, notre homme s'empara du livret de son frère dont il effaça au grattoir les prénoms auxquels il substitua les siens. C'était simple, mais chanceux. Muni de ce faux livret, il se présente, dans un des bureaux de la Mairie de Roubaix pour se faire délivrer un livret français en échange. Mais l'employé chargé de ce soin découvrit la fraude, et l'insidieux belge a été conduit au dépôt sous bonne escorte.

Notre malin, qui s'appelle Antoine C..., va donc être rendu à sa patrie belge, désolé de revoir l'horizon natal sur lequel va se lever pour lui, les rigueurs du conseil de guerre.

On a encore conduit, hier, en brouette, au poste de police, un ivrogne trouvé, ivre-mort, sur un trottoir de la rue du Collège. Notre homme qui s'appelle P. B... s'est réveillé le lendemain, tout ahuri en se voyant au violon. On l'a fait sortir en lui rappelant les lois sur l'alcoolisme; lois qui vont l'amener sur les bancs du tribunal de simple police à la prochaine audience.

L'instruction de l'affaire Lebreton-Dulier sera, paraît-il, longue et embrouillée. Il s'agit d'émissions d'actions relatives aux Sociétés houillères, à la fondation desquelles Lebreton avait participé.

Par arrêté du ministre des finances en date du 29 décembre 1876 : M. de La Lande, percepteur de Sceaux (Seine), 4^{me} classe, est nommé à la perception de Tourcoing (Nord), 1^{re} classe.

Les funérailles de M. Louis Collier ont eu lieu Mardi, à Valenciennes. Trois discours ont été prononcés sur la tombe : par M. Martin, au nom de la So-

ciété d'agriculture; par M. Willox, au nom des gérants du Courrier du Nord; par l'un des membres de l'Union fraternelle.

Nous avons annoncé la mort, le 1^{er} janvier, de G. Flyssens, garçon de salle à l'Académie de Lille, qui s'est brisé le crâne en tombant, à la renverse, du marche-pied d'un ca. Sa femme, déjà souffrante, a été vivement frappée de ce décès si imprévu et vient de succomber à son tour.

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'affaire de l'Institut catholique de Lille et de son pro-doyen, M. de Vaillees-Sommère contre le Progrès du Nord, a été appelée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Lille. Les débats sont commencés à l'heure où nous écrivons.

L'Institut a choisi pour avocat M. Ernoul, ancien garde des sceaux. M^e Duhamel défend le Progrès.

On signale, disent quelques journaux, plusieurs démissions parmi les officiers de l'armée territoriale. De pareilles résolutions sont regrettables, attendu que sur les quinze mille officiers indispensables pour constituer les cadres, c'est à peine si six mille ont pu être nommés jusqu'ici.

Afin de réagir contre cette tendance, on assure que le général Berthaut est résolu à convoquer une partie de l'armée territoriale pour le printemps prochain.

La convocation aurait pour objet, non pas de se livrer à des exercices militaires, mais de mettre les hommes en relation avec leurs officiers, qu'ils n'ont encore vus que lors de la première revue d'appel.

LA FERMETURE DE LA CHASSE dans le Nord, de même que dans le Pas-de-Calais, aura lieu le dimanche 28 février, au soir.

LE RECENSEMENT DANS LE NORD avance rapidement et nous fait pressager les résultats les plus favorables au point de vue de l'accroissement de la population. Voici comment s'effectue ce travail : Chacun des sept arrondissements centralise à son chef-lieu les chiffres de toutes ses communes pour en envoyer ensuite au chef-lieu départemental un tableau complet. On compte recevoir bientôt ces tableaux.

En attendant, nous avons cru intéressant de fournir à nos lecteurs des chiffres officiels de l'état du recensement dans l'arrondissement de Lille. Sur 109 communes, 83 parmi lesquelles les villes importantes ont établi leur situation statistique. Sur ces 83 communes, 60 ont progressé, 23 ont diminué. Mais les diminutions sont des plus minimes. Elles n'atteignent ensemble qu'un chiffre de 380 habitants, tandis que les augmentations réunies s'élèvent à 26,046, soit en définitive une augmentation actuellement acquise de 25,666 habitants pour notre arrondissement.

Voici le tableau complet de ces communes, avec le chiffre actuel d'habitants suivi de celui de 1872 :

Allennes-les-Maraais, en 1876, 1017; en 1872, 1021; Annappes 2357, en 1872, 2307; Annœullin 4148, 3980; Anstating 627, 606; Asq 2336, 2339; Bachi 1012, 1012; Baisieux 2906, 2920; Beaumcap 1121, 1010; Bois-Grenier 1291, 1486; Bondues 3289, 3398; Bourghelles 1295, 1225; Boussu-lez-Loos 2147, 2017; Bouvines 601, 606; Camphin-en-Pévèle 1381, 1389; Capinghem 298, 276; Carnin 414, 413; Chapelle-d'Armentières 3163, 3184; Chemy, 375, 375; Chéronq, 1461, 1442; Coillieux 43, 42; Coillines, 6409, 6353; Ennevelin, 1626, 1592; Erquinghem-lez-Lys, 221, 225; Erquinghem-Lys 2833, 2833; Escobecques 258, 252; Faches-lès-Loupes 2831; Forest 900, 814; Fournes 1674, 1606; Fresin 2109, 1992; Fromelles 1287, 1317; Gesch 1133, 1133; Gruson 398, 400; Halleennes-Haubourdin 880, 852; Haultin 13771, 13946; Hantay 587, 544; Hellemaes-Lille 2812, 2308; Hem 3061, 2814; Hérin 482, 486; Houpineux 486, 454; Illies 1450, 1414; La Bassée 1415, 1346; La Madeleine 7461, 6348; La Neuville 281, 285; Lesquin 1361, 1329; Lezennes 1522, 1480; Liévy 111, 121; Lille 161200 (entier); 158117; Lamne 4099, 3870; Lompres 632, 657; Loos 6076, 6333; Louvi 729, 737; Lys-lez-Lanoy 3027, 2480; Marq-en-Barœul 8411, 7248; Marquette 3250, 3008; Mérignies 919, 920; Monchoux 1025, 958; Mouchin 1475, 1464; Mouscron 3569, 3226; Noyelles-lez-Seclin 316, 289; Ostrevent 862, 810; Péronchies 2098, 1734; Péronne 673, 698; Phalempin 1482, 1483; Pont-a-Marcq 745, 765; Prénouque 1149, 1143; Quesnoy-sur-Deûle 8014, 4660; Radignem 1120, 1138; Ronchin 2418, 2804; Roubaix 82477, 78987; Sambin-en-Mélanot 1844, 1830; Sainthomme-Waes 2401, 2388; Sarnières 1215, 1190; Templeuve 2949, 2966; Tumesmes 4015, 956; Toufflers 1429, 1272; Tourcoing 46624, 43222; Tournignies 554, 577; Vendeville 490, 498; Verlinghem 1579, 1584; Wannehain 596, 612; Wavrin 3333, 3070; Werwicq (Sud) 2985, 3038; Willems 2116, 2038.

On annonce la mort à Douai d'un médecin très-connu et très-populaire. M. le docteur Gelez. Il s'est éteint à l'âge de 82 ans.

On annonce que la Régie va livrer un nouveau cigare de vingt centimes, qui se vendra par paquets de six, et s'appellera Fior de Londres.

On dit que l'affaire de l'hôpital Sainte-Eugénie, relativement à la clinique pour la Faculté de médecine, de Lille, est en excellente voie. La décision du conseil d'Etat ne saurait plus tarder longtemps à rétablir selon le droit et la justice ce que M. de Marcère avait si légèrement tenté de renverser.

On vient de dresser procès-verbal contre un ex-comptable de la maison Gemin, négociant en toiles rue de Paris, à Lille accusé de détournement d'une somme de 2.000 fr. commis au préjudice de son patron. On le soupçonne aussi de ne pas être étranger à la disparition d'un billet de banque de 1.000 fr. qu'on a constatée en mars dernier.

Dans sa séance du 9 janvier, le 1^{er} conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Jules Dassoignon, jeune soldat de la classe de 1872, un an de prison pour insoumission.

Joseph Macé, soldat du 73^e de ligne, cinq ans de prison, pour désertion à l'intérieur avec emport d'effets.

Joseph Vidal, soldat au 43^e de ligne, cinq ans de travaux publics, pour désertion à l'étranger avec emport d'effets.

Tranquille Quarré, réserviste de la classe de 1869, un mois de prison pour insoumission.

Lundi, à quatre heures du soir, un marinier aperçut dans le canal de l'Escout, à l'endroit du quai du chemin de fer, territoire de Valenciennes, le cadavre d'un individu flottant à la surface de l'eau. Repêché et déposé sur la berge, le cadavre a été transporté à la morgue par les soins de M. le commissaire de police.

Ce malheureux, dont l'identité n'avait pu être constatée d'abord, a été reconnu depuis pour être un nommé Lubit Augustin, âgé de 23 ans, journalier, né à Willemspol.

On ne sait pas si la mort a été accidentelle ou volontaire.

Lundi vers 7 heures du matin, le cadavre du nommé Demarq Jean-Baptiste, âgé de 73 ans, né le 30 juin 1803, à Vieux-Condé, et demeurant, a été trouvé dans sa chambre à coucher, sur son lit, dans une gascarde au 1^{er} étage de la demeure de sa fille nommée Virginie Demarq, femme Fontaine, le cou coupé avec un rasoir. Au premier abord on supposait un crime. On a prévenu M. le juge de paix de Condé, qui s'est transporté sur les lieux et a requis M. Gestiau, médecin, pour les constatations légales du cadavre du nommé Demarq. Ce magistrat a écarté, après les constatations médicales et les différentes déclarations de plusieurs personnes, le crime et a conclu à un suicide.

Le sieur Demarq Jean-Baptiste, était veuf avec six enfants, tous mariés.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 janvier.

- Antonia Almsot, rue de Lille 220. — Jean-Baptiste Citel, rue de la Croix ou Broux 2.
- Alphonse Vieghe, rue de la Vigne 2.
- Jules Schamps, place d'Albator 2. — Gustave Beugre, rue de la Lys 41 cour Condorrier.
- Louise Dumez, rue du Moulin-de-Roubaix cour Mollies 8. — Louis Christian, rue du Moulin-de-Roubaix cour Despat 25. — Alfred Veinmann, rue des Longues-Hâtes 127.
- Elies Vandenberghe, au Hatin. — Théophile Demaldre, rue de Magenta 12. — Melanie Lequenne, rue de Lannoy 41. — Emile Ducoin, rue du Coq français 9. — Clémence Stautis, rue Pierre-Motte. — Albert Demeestere, quai du commerce 17. — Emile Maton, rue d'Alma 12.
- Paul Comorre, rue St-Jean 50. — Auguste Hubert, rue d'Alma 12.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 janvier. — Louis Carnoy, 78 ans journalier aux Petites-Sœurs. — Henriette Beaumont, 5 jours quai de Wattrelos 3 bis. — Baeklandt, présentés sans vie rue de l'Hommelet cité Masquière.

- Louis Bachelot, 41 mois rue St-Jean 134. — Angèle Deschamps, 1 mois rue de Wasquehal. — Pharaïde Scanz, 2 ans rue St-Honoré 18. — Léviene Cornil, 83 ans sans profession rue de la Providence. — Jean Guypers, 3 mois rue de Valenciennes, du 8 janvier. — F. Louis Debuyve, 36 ans domestique et 4^e Vieghe 26 ans ourdisseuse. — Léopold Looeman, 20 ans carrossier et Roalie Degroote, 22 ans peigneuse. — Henri Coré, 21 ans tisserand et Marie Demoor, 23 ans soigneuse. — Isidore Riems, 25 ans rattacheur et Adèle Bedeckner 30 ans rattacheuse. — Louis Bourgeois, 39 ans tisserand et Marie Delbar, 45 ans rattacheuse. — Charles Bekaert, 20 ans teneur de livres et Clara Lemaire, 30 ans piquière. — Julien Debrayne, 24 ans lamier et Louise Desrennes, 24 ans dévideuse. — Adolphe Vandamme, 36 ans tisserand et Victoire Deligny, 30 ans rattacheuse. — Louis Allegaert, 27 ans cordonnier et Prudence Rotlier, 20 ans sans profession. — Paul Losfeld, 21 ans paquebot et Pauline Demoor, 23 ans soigneuse. — Ursinat Prouvost, 31 ans embaillieur et Sidonie Laroque, 20 ans rattacheuse. — Jean-Baptiste Implebert, 27 ans tisserand et Marie Leocq, 18 peigneuse. — Honoré Delacuisse, 30 ans rattacheur et Maria Bourgeois, 27 ans ourdisseuse. — Achille Florin, 26 ans tisserand et Pauline Vanders-toene, 21 ans tisserande. — Frédéric Steeland, 27 ans tisserand et Anaise Dorchy, 28 ans contrainte. — Alexandre Verlinghe, 22 ans docteur au bois et Julie Laurent, 17 ans tailieuse. — Emile Druart, 22 ans rattacheur et Julie Hertel 21 soigneuse. — Alphonse Lefebvre, 23 ans cordonnier et Clémence Déjumme 25 ans bobineuse. — François Zeis, 22 ans apprenti et Vic orine Vandepuette, 22 ans bobineuse. — Guisave Lomou, 33 ans rattacheur et Marie Loucheur, 33 ans épingleuse. — Arthur Lespel, 22 ans tisserand et Rose Demarq, 21 journalière. — Alfred Wardavie, 26 ans trieur de laines et Rosalie Duriez, 21 ans rattacheuse. — Désiré Delanoy, 25 ans dresseur et Adèle Duhamel, 25 ans bobineuse. — Jean Dupriez, 30 ans filateur et Irma Prus, 35 ans rattacheuse. — Charles Gaijsse, 23 ans tisserand et Sidonie Cardon, 23 ans bobineuse. — Emile Theffry, 25 ans tisserand et Rosalie Grouillon, 27 ans bobineuse. — Carlos Debaudranghien, 25 ans tisserand et Eugénie Bassemont, 25 ans tailieuse. — Jules Porte, 22 ans tisserand et Apolline Rigolle, 13 ans tisserande.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 janvier.

- Marie Deschamps, rue de Gand. — Marie Deschamps, rue du Château. — Archange Dewite, aux Phalempins. — Hélène Duthoit, au chemin des Mottes. — Elise Duthoit, au Moulin-Faget.

MARIAGES du 10 janvier. — Louis Liagre, 60 ans, menuisier, et Adéline Pottier, 59 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Maure, 34 ans, peigneuse, et Augustine Lantoin, 27 ans, sans profession.

Le cabinet de M^e BOUDET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Infirmier Alfred Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vresse France, de Lille.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPEERS-ROUSSEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis LEPEERS, décédé à Mouvaux, le 10 janvier 1877, dans sa 70^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au service solennel qui aura lieu le vendredi 12 janvier 1877, à 10 heures, en l'église de Mouvaux. — Les Inhumations seront chantées le même jour, à 2 heures de la Place. — Un obit solennel sera célébré dans ladite église, le lundi 14 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BAYART-GILAIN, docteur en médecine, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ARROLINS-LOUIS-JOSEPH GILAIN, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1877, à l'âge de 41 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 12 janvier 1877, à 9 heures, et aux obsèques qui auront lieu le samedi 13 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le vendredi 12, à 3 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille RENARD-CORNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ANNE-CLAIRE-CATHERINE CORNE, veuve de Monsieur CHARLES-JOSEPH RENARD, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1877, à l'âge de 74 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 12 janvier 1877, à 8 heures 1/2, et aux obsèques qui auront lieu le samedi 13 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le vendredi 12, à 3 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, n^o 54, à Roubaix.

Obsèques des quatre victimes de la catastrophe du 6 janvier, à Arras.

En disant, dès samedi, que les lamentables conséquences de l'éroulement de la maison Pamart constituait « un véritable deuil public », écrit le Courrier, nous avions pressenti la spontanéité et l'unanimité de l'imposante manifestation qui s'est produite, ce matin, aux obsèques des quatre victimes.

Ce n'était pas seulement l'immensité du cortège, encombrant toutes les rues voisines de la maison amie qui se rendait à l'asile à tous ces pauvres morts, ce n'était pas seulement la foule stationnant sur le parcours de la fonèbre cérémonie, ni l'église trop petite pour contenir la vingtième partie de tout ce peuple, animé d'un même regret et d'un même besoin de le manifester, mais c'était surtout le calme, le recueillement, le silence et bien souvent les larmes de cette foule sympathique, qui témoignait le mieux et le plus éloquemment le deuil profond de la population strasinoise.

Elle était là, tout entière, sans distinction de classe ni de rang, d'opinion ni de croyance.

La solidarité humaine, dans ce qu'elle a encore de plus vital et de plus consolatant, et surtout la solidarité locale qui se retrouve toujours dans les douloureuses épreuves, s'y manifestaient hautement et solennellement.

On peut dire que la ville d'Arras n'avait à cet instant qu'un seul cœur et qu'une seule pensée.

Parti de la rue du Marché-au-Filet, le convoi a suivi celle des Trois-Visages et la Petite-Place.

Par une attention délicate, et qui attestait d'une façon visible leur participation à l'hommage mortuaire, tous les négociants de la ville, non-seulement sur le parcours de la pompe funèbre, mais encore dans les rues et places voisines, et notamment sur le Grand-Place et la rue de la Tailleurie, avaient fermé leurs magasins.

Et c'est au milieu de ces touchantes manifestations que le char funèbre contenant les restes de M^{lle} Deladerrière, l'élegant brancard où reposait le cercueil de l'enfant, et la voiture où la mort ne séparait pas la double dépouille de l'époux et de l'épouse, s'avançaient lentement précédés d'un nombreux clergé.

Dans l'église Saint-Jean-Baptiste, toutes les magnificences du culte avaient été prodiguées, l'autel et le chœur étaient tendus de draperies noires et les quatre cercueils occupaient le sanctuaire.

Il aurait fallu la vaste enceinte de la Cathédrale pour recevoir ceux qui se pressaient autour de ces tristes dépouilles.

Mais un pieux souvenir, croyons-nous, celui de la piété particulière que M^{me} Pamart avait pour sa paroisse, commandait de ne pas éloigner ses funérailles du temple qui avait été, si longtemps, le confident intime de ses prières et de ses saintes méditations.

M^{re} Lequette, que les nobles et douces inspirations de son cœur ne trompent jamais, avait compris que le premier pasteur du diocèse devait associer la manifestation de sa douleur à celle de son peuple spirituel. Il était là, en dehors de la pompe épiscopale, accompagnant d'un de ses vicaires généraux, presque comme un simple prêtre, mêlant ses prières, son émotion et ses larmes à celle de la foule agenouillée.

Faits Divers

Une machine à tailler les pierres, récemment inventée, va être mise à l'essai dans un des charbonnages moisis, pour battre la mine et pour dégager certaines veines.

L'Assemblée générale de la Compagnie du canal de Suez, présidée par M. F. de Lesseps, a adopté la convention conclue avec les compagnies maritimes et par laquelle la Compagnie s'engage à faire pendant trente ans, un million de travaux exécutés chaque année, pour l'amélioration du canal.

On télégraphie de Lyon au Bien public qu'un bijoutier de la rue de Constantine, ayant fait l'exhibition dans sa vitrine d'un buste de Napoléon III en gotha de d'immortelles, et entouré d'un large crêpe, des scènes tumultueuses ont eu lieu dans la rue. La foule s'était amassée et la gendarmerie a dû intervenir et faire fermer le magasin.

Les dernières nouvelles reçues à l'Agence de la compagnie générale Transatlantique, annoncent que de puissants remorqueurs travaillent au renforcement du paquebot l'Amérique. Le temps est favorable.

Il s'agit de se produire un fait assez rare dans nos parages, dit l'Indépendant Bretonne. Dans la nuit de dimanche à lundi, au milieu de la tourmente qui sévissait sur nos côtes, une tortue vivante est venue échouer dans une prairie appartenant à M^e E. Vincent propriétaire à Landern. Aujourd'hui elle est gardée dans un ruisseau de cette prairie. Cette tortue mesure 85 cent. sur 75 de carapace. Les nageoires antérieures ont près de 40 cent. de largeur. La tête a, à peu près, le volume de celle d'un enfant d'un an. Le poids est de 50 kilogrammes environ. La carapace est toute couverte de petits coquillages.

L'Indépendant des Pyrénées Orientales confirme les renseignements, déjà donnés par nous, sur la présence de plusieurs bandes armées sur la frontière espagnole, dit que le 26 décembre, une trentaine d'individus, vêtus de blouses bleues armés de remingtons, et portant au côté la carabochère et la musette, ont assailli Tosas et les bourgs environnants. Les carabochères n'ayant pu les arrêter, se sont repliés en direction vers Ribas. Une compagnie de soldats de l'armée régulière serait alors partie de Puycerda à leur rencontre. On signale d'autres bandes de ce genre dans les environs de Vich. A la tête de l'une d'elles, se trouve, dit-on, le fils de l'ancien chef de police ou de surveillance de fameux Sabals. On le nomme le fils de l'Andal.

L'Etoile d'Angers raconte à la date du 9, que dans la nuit de dimanche à lundi, un assassinat a été commis sur le territoire de la commune de la Jumelière, à un kilomètre environ du bourg, route de Chanzear. Le nommé Pierre Moreau, cultivateur, à la Tesserie, de la Jumelière, et le nommé Thomas, habitant de la commune de Chaudfont, avaient pu ensemble dans un cabaret. A la sortie, une querelle s'engagea entre eux, et c'est à coups de parapluie que le nommé Thomas, a assommé Moreau, qui, dit-on, avait été l'agresseur.

LA POPULATION EN ALLEMAGNE. — Le Moniteur officiel de l'empire d'Allemagne publie le résultat définitif du recensement de 1875. La population totale de l'empire allemand est de 42,727,260 âmes, non compris 2,716 individus (absents) appartenant à la marine allemande. Sur ce nombre, il y a 20,984,843 personnes du sexe masculin et 21,740,417 du sexe féminin. La Prusse a en tout 23,742,404 habitants, contre 24,491,085 qu'elle avait au temps du recensement de 1871, soit donc une augmentation de 1,051,319 individus.